



ASSOCIATION
DES
RÉSERVISTES
DU
CHIFFRE

Nouvelle Série — N° 2 — 1974

Les PROCÉDÉS de CHIFFREMENT

SOUS L'ÉMIGRATION 1790-1805 *

Il est rare de pouvoir étudier sur le plan cryptographique toute une période historique, les études que nous avons eu jusqu'à présent l'occasion de parcourir, traitant généralement de l'histoire du chiffre depuis ses origines à nos jours.

Nous avons eu le privilège d'obtenir des Archives de France toute une série de correspondances concernant la période clandestine de l'émigration sous la révolution, le consulat et l'Empire, et partant d'en suivre l'évolution sur le plan cryptographique.

Tout au début, alors que l'émigration en était à ses premiers regroupements (prince de Condé, comte d'Artois, comte de Provence, Worms, Turin, Bruxelles) en 1790 on note l'utilisation d'une substitution simple lettre à lettre, le chiffrement intervenant avec un mélange de clair ce qui ne présente aucune difficulté au décryptement.

Cette simplicité naïve s'explique facilement si l'on comprend que les nobles, réduits au départ à leurs seules ressources, ont dû improviser des systèmes de chiffrement pour communiquer clandestinement soit entre émigrés, soit avec leurs agents restés en France et particulièrement à Paris, et comme ils n'étaient pas rompus à l'usage du chiffre, tel que nous le font connaître les documents de l'ancien Régime, il est compréhensible qu'ils en aient été réduits à redécouvrir par eux-mêmes les procédés de chiffrement, à commencer par la substitution simple.

Jamais d'ailleurs ces procédés n'atteindront une complexité pouvant rendre ardu le travail d'un décrypteur.

De 1790 à 1793, on note ainsi une vingtaine de procédés de substitution simple différents dont le plus original constitue un chiffrement lettre à lettre par notes de musique sur une portée.

Très vite, dès 1791, on trouve adjoints à la substitution simple, une petite nomenclature réservant des termes techniques, des noms de lieux ou de personnes.

Vers 1793, les procédés de substitution deviennent à représentations multiples et la partie nomenclature s'étend jusqu'à comporter 300 à 400 groupes semi ordonnés.

Ce n'est que vers 1799 qu'une certaine complication se découvre : il semble que cela corresponde à une meilleure organisation du gouvernement émigré maintenant installé à Londres (Cte d'Artois) et Mittau en Russie (Louis XVIII). Les procédés de chiffrement utilisés ressortent de véritables tableaux tels qu'on les concevait sous le règne de Louis XIV et Louis XV. Ils comprennent une partie syllabique semi ordonnée : bigrammes de consonnes et voyelles les plus usitées, représentées par une lettre suivie d'un nombre de deux chiffres :

AN = J23 AP = J24 AQU = J25 AR = J26 etc.
EN = K24 EP = K25 EQU = K26 ER = K27 etc.

tandis que la partie nomenclature semi ordonnée elle aussi est agencée de 99 à 500 par exemple et répartie alphabétiquement par catégorie : noms de lieux, de personnes, mots courants
99 - 100 - 101 = LE ROI (Louis XVIII).

101 = La Reine ; 103 - 104 - 105 = MONSIEUR (Cte d'Artois)...
126 = Duc de SERENT... 178 = ANGLETERRE, 179 = ESPAGNE...
210 = AMIENS... 223 = NANTES... 258 = PARIS...
310 = ARMEE... 327 = COMMUNICATION, QUER... 428 = MINISTRE, etc.

Les tableaux successivement utilisés procédant de la même composition à quelques variantes près, il ne nous a pas été difficile lors du décryptement de passer de l'un à l'autre (nous en avons compté 4).

Logiquement, nous nous devons de trouver dans les dernières années de l'émigration (toutefois avant que BONAPARTE n'en atténue les effets et le nombre par ses offres d'amnistie), vers 1801, un procédé de substitution relevant de tableau désordonné et donc nécessitant un élément « chiffreur » et un élément « déchiffreur ».

Ce dernier tableau qu'il nous a été offert de décrypter offre un vocabulaire (lettres, bigrammes, trigrammes, mots vides) de 210 groupes de deux ou trois chiffres et, comme toujours une nomenclature de noms propres et de noms de lieux très fournie et composés d'une lettre et d'un nombre.

Nous avons souligné au début de cette étude le peu de difficultés rencontrées au cours du décryptement des différents documents de toutes époques qui nous avaient été remis, difficultés réduites à néant par l'emploi de larges passages clairs qui permettaient d'entrer facilement dans le contexte.

Nous devons souligner par contre une originalité jamais rencontrée jusqu'à ce jour dans nos travaux de crypto et que nous avons trouvée dans les documents de la dernière époque : celle de Londres. Les correspondances étaient rédigées de la façon suivante : les passages (mots ou petites phrases à chiffrer) étaient remplacés dans le texte clair par leur ordre de chiffrement : 1°, 2°, 3°... 24°, 25° etc. et ces passages étaient eux-mêmes chiffrés sur une feuille à part qui, vraisemblablement pour des raisons de sécurité, devait être acheminée séparément ; ces additifs étant rédigés de la façon suivante :

1° F32 G44 C17 R28 A13
2° X42 C15 S32 B45 N7 X28
3° H65 C23 F32 G15 I34 S17
etc.

Il fallait donc à la réception que le déchiffreur recopie le texte en remplaçant 1° par sa traduction, puis 2° par la sienne, etc, ce qui ne devait pas alléger le temps de traduction, le texte n'étant compréhensible que par l'adjonction des différents éléments chiffrés à part.

Ainsi que nous l'avons dit, il ne nous a été aucunement difficile de traduire les parties chiffrées vocabulaire, par contre nous nous sommes heurtés à une barrière quasiment infranchissable lorsqu'il nous a fallu traduire les parties nomenclature noms de lieux et de personnes. Bien sûr il était relativement aisé de traduire B1 par Louis XVIII, B3 par MONSIEUR (Cte d'Artois, X69 par LONDRES et X73 par PARIS ou L34 par BONAPARTE, mais allez deviner que sous L49 se cache le Cte de DAMAS, sous L48 l'ABBE MARIE (aumônier du Roi) et X93 la ville d'eaux de PYRMONT ; cela ressort des historiens spécialistes de l'émigration et encore ! Aussi eûmes-nous la chance de découvrir dans un carton des Archives de FRANCE la presque totalité des chiffres et tableau utilisés pendant la période étudiée.

Cela nous rendit le plus grand service sous deux aspects : le premier pour vérifier que les décryptements que nous avons effectués étaient parfaitement exacts, le second, que nous pouvions désormais rendre leur intelligence complète aux textes soumis, par la mise en place des traductions de noms de lieux et de personnes.

Et ce, pour le plus grand bien de la petite histoire...

Car, paradoxe parfaitement explicable, si les historiens lors des recherches qu'ils effectuent, délaissent tout ce qui est document chiffré comme inexploitable, il n'en reste pas moins qu'une fois traduits par décryptement ou déchiffrement, les dits documents révèlent parfois des anecdotes savoureuses.

C'est ainsi que nous fûmes surpris par le peu d'intérêt porté par les chefs de l'émigration au sort de la famille royale : on s'apitoie sur elle en quelque mots sans plus :

« Nous avons appris ce matin les nouvelles atrocités du 20 juin, quel terrible anniversaire ! Cela fait frissonner d'horreur : le Roi a montré le plus grand courage et cela doit redoubler l'attachement qu'inspire son rang, sa personne, et ses malheurs ».

(Lettre du 27 juin 1792 — Prince de Condé)

Par contre, dans presque chaque lettre, il est fait état du manque d'argent et du désespoir des émigrés de n'en point voir arriver :

« LA POSITION DES PRINCES N'EST PAS MEILLEURE QUE LA MIENNE. ILS SONT SUR LE POINT DE MANQUER D'ARGENT. JUGEZ DE L'HORREUR DE LA SITUATION S'IL FAUT CESSER DE PAYER LA NOBLESSE ET ILS LE CRAIGNENT. Mais que cela SOIT POUR VOUS SEUL. IL FAUT ESPERER QU'IL ARRIVERA DE L'ARGENT ».

(Lettre du 9 fév. 1792, paragraphe entièrement chiffré)

Plus tard, nous avons découvert avec surprise qu'il est fait état de négociations directes entre Louis XVIII et BONAPARTE avec proposition de la part de ce dernier d'établir les Bourbons de France à la place des Bourbons d'Espagne :

« Nous ne pouvons pas douter ni que LE ROY N'AIT ECRIT A BONAPARTE. La réponse ou au moins partie de la réponse de ce dernier à SA MAJESTE a été communiquée par le SECRETAIRE INTIME DE L'EVEQUE D'AUTUN au COMTE DE MONTLOSIER. Ce même SECRETAIRE a aussi appris au COMTE DE MONTLOSIER que dans ce moment BONAPARTE s'occupait d'établir EN ESPAGNE LE ROI et tous les PRINCES DE LA MAISON DE FRANCE en leur faisant un TRAITEMENT qui ne serait pas moindre de QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE LIVRES et pas plus de SIX MILLIONS. Le titre d'INFANT doit être donné à tous ces PRINCES et la réversibilité de la COURONNE

D'ESPAGNE doit leur être assurée en cas d'EXTINCTION de la MAISON REGNANTE. Ce que vient de lire Mr de SERENT a été confirmé au COMTE DE MONTLOSIER par L'AMBASSADEUR DE PRUSSE A PARIS LE MARQUIS LUCCHESINI sur cet objet comme sur plusieurs autres qui paraîtront fort extraordinaires à Mr de SERENT ».

(Correspondance adressée à M. de SERENT par son agent à Londres le 1^{er} mai 1801).

Cette proposition est confirmée par un rapport secret chiffré en date du 20 avril 1801 dans à peu près les mêmes termes mais avec plus de détails sur les négociations en cours.

En conclusion, on peut dès à présent admettre que tout document chiffré afférent à la période de l'émigration doit pouvoir être aisément rendu à sa destination de témoin historique par la traduction qu'il est facile d'en faire à l'aide des documents retrouvés et classés. Nous sommes déjà en rapport avec des détenteurs de tels papiers qui doivent nous les soumettre et nous espérons pouvoir leur permettre de découvrir des inédits de la plus grande valeur.

Jacques VILCOQ.